

ASSEMBLEE NATIONALE5 décembre 2005

**PROROGATION DU MANDAT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
ET DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX RENOUVELABLES EN 2007 - (n° 2577)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
MM. Le Roux, Derosier
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

ARTICLE 4

A la fin de cet article, supprimer les mots :

« et l'année : « 2010 » est remplacée par l'année : « 2011 » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination en tant que ses auteurs sont opposés au report généralisé d'un an de l'ensemble des mandats sénatoriaux.